

Guide de rédaction pour la notice explicative pour la construction d'un bâtiment agricole

La présente fiche est un guide destiné à aider le demandeur à justifier la nécessité du bâtiment projeté pour l'exploitation agricole.

C'est le porteur de projet qui explique et justifie son projet, qui s'engage sur ce qu'il a l'intention de faire.

- Il n'est ni nécessaire ni judicieux de vouloir tout justifier avec des chiffres et des détails. Il y a bien entendu une notion de proportion entre les effectifs et quantités logées et les surfaces totales. Il suffit de donner des indications sur les « quantités », des ordres de grandeurs sur les volumes, les effectifs. Cependant, il ne faut pas hésiter à être précis sur les questions d'organisation, sur la logique technique des choix qui ont été faits, sur les contraintes fonctionnelles...
- Concernant les projets de bâtiments « gratuits » financés les entreprises de panneaux solaires : les considérations propres aux entreprises photovoltaïques (qui « veut » telle ou telle surface) n'ont pas leur place ici : soit il y a un besoin agricole justifiable (au moins sur le principe), soit il n'y en a pas... L'exploitant ne peut pas présenter un projet « mixte » avec une part justifiée et une autre qui ne l'est pas.

A. Demandeur

Informations complémentaires : préciser si l'exploitant est en phase d'installation, de création d'une activité, de transmission, d'évolution importante. Sinon indiquer « régime de croisière ».

B. Activité existante au moment de la demande

1. Descriptif de l'activité existante :

Préciser la/les activité(s) principale(s), la/les production(s), les diversifications éventuelles, la SAU.

2. Bâtiments existants :

- Mentionner dans le tableau, l'ensemble des bâtiments existants utilisés par l'exploitation. Repérer également le cas échéant les constructions mais aussi les parties non couvertes associées telles que aires d'exercice, silos, fumières et fosses...).
- Repérer les bâtiments sur un extrait cadastral à joindre à la notice.
- Préciser le nombre de sites d'exploitation actuellement / en projet, les localiser sur un extrait cadastral ou carte IGN à joindre à la notice) :

Nom du bâtiment	Usage	Données quantitatives	Surface	Propriété	Particularités	ICPE / RSD
Identifier B1, B2... sur extrait cadastral	Matériel, fourrage, élevage, habitation, ...	Ordre de grandeur : effectif, nombre de balles, ...	en m ² approximatif	oui / non	Vétusté, hauteur insuffisante, non fonctionnalité	le bâtiment abrite une activité soumise à ICPE ou RSD

Permet d'identifier et localiser les bâtiments utilisés.		Préciser des <u>ordres de grandeurs</u> nécessaires à la compréhension du projet (la précision n'est pas nécessaire).			Préciser les manques / défauts qui justifient et motivent le projet.	
--	--	---	--	--	--	--

2. Choix du site :

Soit le bâtiment en projet est situé à proximité immédiate (moins de 50 m) des bâtiments d'exploitation existants, soit l'exploitant doit justifier du choix d'un autre site par l'impossibilité de s'implanter à proximité de bâtiments existants.

Exemples de justification : l'exploitant n'est pas propriétaire des terres à proximité des bâtiments existants, topographie ou exposition inadaptées, accès difficile ou impossible, contraintes et choix d'organisation (liens fonctionnels entre le foncier et les bâtiments ou entre les différents bâtiments...), contraintes techniques diverses, etc.

3. Affectation des surfaces

Précisez sur un plan ou un schéma (vue de dessus, ou croquis en pièce jointe...) les surfaces affectées à chacune des utilisations du bâtiment ainsi que leur emplacement dans le futur bâtiment. Repérer l'orientation, les zones de manœuvre, d'accès, etc.

4. Nécessité de la (des) construction(s) dans le cadre de l'activité agricole

L'exploitant doit justifier de la nécessité de la construction dans le cadre de son activité agricole :

- création ou évolution d'activités,
- insuffisance, vétusté ou inadaptation fonctionnelle des bâtiments existants,
- contraintes réglementaires

Concernant les surfaces :

- rester sur des ordres de grandeur avec des unités simples (m³, m², tonnes, etc.)
- ne pas détailler les éventuels calculs
- compter toujours plus (sans exagérer !) que la surface au sol immédiatement occupée par les animaux, le foin ou le matériel : il faut aussi prendre en compte les surfaces et dégagements nécessaires pour les circulations et les manœuvres, ainsi que les inévitables fluctuations dans le temps des effectifs d'animaux et des quantités stockées.

D. Rappel des pièces à joindre :

- extrait cadastral avec repérage des bâtiments agricoles existants et du projet,
- repérage des sites d'activités agricoles sur extrait cadastral ou carte IGN,
- croquis de la (des) constructions(s) envisagée(s) avec affectation des surfaces.